



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2891
7 novembre 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2891^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le mardi 7 novembre 1989, à 18 h 30

Président : M. LI Luye

(Chine)

Membres : Algérie
Brésil
Canada
Colombie
Stats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Népal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie

M. DJOUDI
M. FACHINI-GOMES
M. FORTIER
M. PEÑALOSA
M. PICKERING
M. HAGOSS
M. PATOKALLIO
M. BLANC
M. RAZALI
M. RANA

M. RICHARDSON
M. BA

M. BELONOGOV
M. PAIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 18 h 30.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

Le PRESIDENT (interprétation du chinois) : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord intervenu au cours de consultations antérieures.

A la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Les membres du Conseil de sécurité rappellent leurs déclarations du 15 août et du 20 septembre 1989, par lesquelles ils avaient exprimé leur plein appui à l'action menée par le Haut Comité tripartite des chefs d'Etat arabes en vue de l'application d'un plan de règlement de la crise libanaise dans tous ses aspects, garantissant la pleine souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Liban.

Dans cet esprit, ils se félicitent de l'élection du Président de la République libanaise et de la ratification de l'Accord de Taëf par le Parlement libanais. Les membres du Conseil rendent un hommage particulier au sens élevé des responsabilités et au courage des parlementaires libanais. Une étape essentielle est ainsi franchie sur la voie de la restauration de l'Etat libanais et de la mise en place d'institutions renouvelées.

Au lendemain de cette élection constitutionnelle, les membres du Conseil appellent tous les Libanais à s'engager résolument aux côtés de leur Président en vue de la concrétisation des aspirations du peuple libanais à la paix, à la dignité et à la concorde.

Dans cette étape historique, les membres du Conseil exhortent toutes les composantes du peuple libanais, y compris l'armée, à se regrouper autour de leur Président en vue de la réalisation des objectifs du peuple libanais visant à la restauration de l'unité, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire, afin que ce pays recouvre son rôle de centre rayonnant de civilisation et de culture pour la nation arabe et pour le monde."

SB/RM

S/PV.2891

- 3 -

Le Président

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 35.